

RAPPORT ANNUEL



2012-2013



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Identité, mission, vision, valeurs et logo.....	2
Lettres.....	3
Rapport du président	4
Rapport de la directrice générale	7
Rapport de la secrétaire.....	9
Rapport des activités du Comité exécutif	10
Rapport des activités du Conseil d'administration	12
Rapport des activités du Comité de gouvernance et d'éthique.....	14
Rapport du syndic.....	15
Rapport des activités des régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale.....	16
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers	17
Rapport du Secteur affaires professionnelles	26
Rapport des activités du Comité de la formation.....	27
Rapport des activités du Comité de l'agrément.....	27
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis	28
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux.....	30
Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste.....	31
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle	34
Rapport des activités du Comité de la formation continue	35
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle.....	36
Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes	36
Rapport des activités du Comité de révision	37
Rapport des activités du Conseil de discipline	37
Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	37
Rapport du Secteur communications	38
Rapport du Comité des célébrations du 20 ^e anniversaire de l'OTTIAQ.....	39
Tableau des membres et renseignements divers.....	40
L'OTTIAQ, c'est aussi... ..	44

Identité

L'Ordre veille principalement, par l'octroi de permis, l'inspection et la formation continue, à la compétence et au professionnalisme des personnes portant le titre de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, remplissant ainsi son mandat de protection du public.

Mission

Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

Vision

L'Ordre vise à devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

Valeurs

Responsabilité. La responsabilité se caractérise par l'engagement à répondre de ses actes, à respecter l'éthique et la déontologie et à protéger le public.

Professionnalisme. Le professionnalisme se caractérise par la compétence et la qualité dans l'exercice de nos professions ainsi que dans nos relations. Il implique rigueur, efficacité et proactivité. Il s'illustre également par la créativité, le perfectionnement et le haut niveau d'autonomie.

Leadership. Le leadership se caractérise par la capacité de guider, d'influencer et d'inspirer. Il nécessite une vision et une stratégie, une confiance en ses compétences ainsi que des capacités de communication et de persuasion.

Logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.





Montréal, le 20 juin 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice, procureur général,
président du Comité de législation et
ministre responsable de l'application des
lois professionnelles



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 20 juin 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice, procureur général,
président du Comité de législation et
ministre responsable de l'application des
lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Réal Paquette, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Montréal, le 20 juin 2013

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Réal Paquette, trad. a.

Un premier mandat

J'imagine qu'un premier mandat à la présidence de l'Ordre n'est jamais évident. Surtout quand il faut chausser des souliers que son prédécesseur a eu le temps de bien former à ses pieds... Surtout quand l'organisme est entraîné dans une certaine tourmente... Surtout quand on a l'impression de se jeter dans la fosse aux lions (parce que les candidats ne se bousculent pas au portillon!)... Surtout... Surtout... La liste des *meilleures-raisons-du-monde-de-ne-pas-plonger* pourrait s'allonger.

Puis, une fois la décision prise, vient le questionnement intérieur : *Qu'est-ce qui t'a pris de t'embarquer dans pareille aventure? T'es masochiste ou quoi? Seras-tu à la hauteur? As-tu la couenne assez dure pour encaisser les critiques qui ne tarderont pas à venir? Comment assurer la continuité tout en donnant ta propre couleur? Auras-tu la disponibilité nécessaire? Pourquoi t'es pas resté chez toi bien pénardement?*

Heureusement que ces bémols et ces questions sont vite estompés par la formidable énergie qui se dégage à tous les niveaux de notre organisation. Chaque fois que je franchis le seuil du siège social, je sens la présence des dizaines et des dizaines de bénévoles qui s'y sont réunis la veille ou la semaine précédente et qui y ont laissé cette énergie qui nous lie, qui nous alimente, qui nous donne envie de continuer.

Une année de transition

L'exercice 2012-2013 aura été une période de transition, et pas uniquement à la présidence. On se souviendra qu'en 2009, l'Ordre avait adopté un ambitieux plan stratégique, intitulé Prendre sa place, qui devait couvrir les années 2009 à 2012. Or, devant l'ampleur de la tâche,

il a été décidé de proroger son échéance à la fin de l'exercice 2013-2014. Si les trois premières années du plan auront surtout permis la réflexion et l'analyse autour des cinq priorités d'intervention qui avaient été définies – à savoir la stratégie de communication, la formation universitaire, la formation continue, la valorisation de nos professions, les outils de soutien aux membres et la responsabilité professionnelle (devenue la pratique professionnelle) – les deux *périodes de prolongation* seront celles de sa mise en œuvre. D'aucuns diront que trois ans, c'est long pour réfléchir à tout cela. Il ne faut jamais oublier que nos comités et groupes de travail sont composés de bénévoles extrêmement dévoués et engagés qui, malgré la meilleure volonté du monde, ne peuvent consacrer tout leur temps libre à l'Ordre. Ils en font déjà beaucoup. Les différents rapports qui suivent font état de leurs activités et travaux.

L'Ordre est déjà engagé dans un exercice de planification qui débouchera sur un nouveau plan stratégique à compter de 2014-2015.

Une année et un mandat axés sur la relève

S'il est une chose qui était déjà claire dans mon esprit au moment de mon élection, c'est bien l'importance de mettre l'accent sur la relève, c'est-à-dire sur les étudiants admis dans les programmes reconnus par l'Ordre et, plus particulièrement, sur les finissants. Cette insistance n'est évidemment pas étrangère à la trentaine d'années d'enseignement universitaire que j'ai derrière la cravate! Comme la pérennité de l'Ordre passe en grande partie par ces jeunes, il faut déployer tous les efforts possibles pour qu'ils joignent nos rangs avant de se disperser dans la nature.

Ainsi, notre Comité de recrutement, épaulé par le Groupe de travail sur la valorisation des professions et le Comité des communications, a été très productif (élaboration d'une stratégie d'attraction, rédaction de dépliants, présentations par les ambassadeurs, etc.); la Journée mondiale de la traduction a été teintée par une forte présence d'étudiants et de membres des directions de programmes de traduction dans chacune des régions; l'Ordre a décerné deux prix étudiants à chaque université offrant un programme reconnu; nous avons lancé le *lipdub* des 20 ans, qui devrait servir d'outil d'attraction; enfin, par une commandite et la présence du président, l'Ordre a encore une fois soutenu les Jeux de la traduction (qui se tenaient cette année à Moncton).

Une année de festivités

L'exercice 2012-2013 marquait le 20^e anniversaire de l'Ordre. Nous avons donc souligné l'événement à chacune de nos activités et dans chacune de nos régions : à Sherbrooke, dans le cadre des Jeux de la traduction; à Québec, lors d'une réception pour commémorer la remise des lettres patentes; à Montréal, en invitant les agrées de 1992 à se joindre aux nouveaux membres à la cérémonie de remise des permis; à l'assemblée générale annuelle, en dégustant avec les membres présents le gâteau du 20^e anniversaire; au congrès annuel, par la remise d'une clé USB en forme de bouchon de liège sur laquelle était gravé le *lipdub* ainsi que par la présentation du nouveau site Web et des nouvelles couleurs de l'Ordre. Et à chaque rassemblement, qu'il s'agisse du méchoui annuel de l'Outaouais, de la Journée mondiale de la traduction ou du cocktail du Nouvel An, nous avons fait tirer des bouteilles de porto 20 ans. Malgré un budget restreint, les membres du

Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ et du Projet spécial du 20^e anniversaire ont su souligner l'événement de façon originale. Je les en remercie très chaleureusement.

Des gestes concrets de visibilité et de valorisation

En 2012-2013, l'Ordre a accompli plusieurs gestes visant à assurer sa visibilité et la valorisation de ses professions. En voici quelques-uns :

- mise en ligne du nouveau site Web affichant de nouvelles couleurs, une présentation plus dynamique et une navigation simplifiée;
- création de la bannière *L'OTTIAQ, complice de votre réussite* devant servir à diverses manifestations;
- création du Comité des interprètes agréés, dont la responsabilité a été confiée à Sabine Davies, trad. a., int. a., membre du Conseil d'administration;
- création du Comité sur la réserve d'actes, dont la responsabilité a été confiée à Donald Barabé, trad. a.;
- adoption des *Règles de pratique professionnelle en traduction*;
- adoption du contrat type en soutien aux nouvelles règles de pratique professionnelle en traduction;
- travaux en cours en vue de l'élaboration des règles de pratique professionnelle en terminologie et en interprétation;
- adoption de la politique de formation continue facultative, dont la mise en œuvre est prévue en 2013-2014;
- adoption de la publication de *Circuit* sous forme électronique.

Sur le plan personnel, il va sans dire que certaines activités auxquelles je m'étais engagé ont pris une couleur officielle à la suite de mon élection puisque les participants m'y ont alors accueilli à la fois comme formateur ou conférencier et président de l'Ordre. Ça a été le cas pour le séminaire de traduction rédactionnelle *On traduit dans l'Estrie* en août et le colloque du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) tenu en octobre. À titre de président, j'ai également participé à la Foire de la langue organisée par l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) à Gatineau en novembre, au VIII^e Colloque sur la traduction, l'interprétation et la terminologie Cuba-Canada à La Havane en décembre, où j'ai présenté une communication sur le rôle-conseil, et aux Jeux de la traduction tenus à Moncton en mars.

Les relations avec les partenaires

Après avoir consulté ses membres, l'Ordre, par la voix du Conseil d'administration, a décidé de se désaffilier du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Canada (CTTIC). En effet, malgré tous les efforts et l'aide consentis au CTTIC par la direction et le personnel de l'Ordre, la majorité de nos recommandations n'ont jamais été mises en œuvre. Aussi, jugeant que les minces bénéfices obtenus ne correspondaient plus aux attentes et aux besoins de l'OTTIAQ, le Conseil d'administration a conclu que la cotisation annuelle versée au CTTIC (plus de 50 000 \$) serait avantageusement utilisée dans des projets plus utiles aux membres de l'Ordre.

L'Ordre a par ailleurs choisi de joindre les rangs de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT). À l'occasion de la réunion de son conseil tenue en mars 2013,

et par un vote quasi unanime des représentants des dix-sept associations nationales qui le composent, la FIT a accueilli l'OTTIAQ comme membre ordinaire.

Sur le plan international, j'ai aussi établi des contacts avec la Société française des traducteurs (SFT) pour consolider les relations établies par mon prédécesseur.

Au cours de l'exercice, j'ai profité de diverses occasions pour discuter d'enjeux communs avec certains de nos partenaires du secteur langagier, dont la présidente-directrice générale du Bureau de la traduction, M^{me} Donna Achimov, et la présidente de l'AILIA, M^{me} Ann Rutledge.

À l'instigation de la présidente de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL), Mélodie Benoît-Lamarre, trad. a., et de moi-même, une première rencontre des responsables des associations et organismes langagiers du Québec a été convoquée, question de discuter d'enjeux communs et de la pertinence de travailler ensemble. Cette réunion a obtenu un tel succès qu'au moins deux autres suivront en 2013-2014.

Du côté du système professionnel, la directrice générale et moi-même avons rencontré le président de l'Office des professions du Québec, M^e Jean Paul Dutrisac, et sa vice-présidente, M^{me} Christiane Gagnon. Ce dernier souhaitait s'entretenir des enjeux actuels de l'Ordre avec le nouveau président. Par ailleurs, l'Ordre continue de prendre sa place au sein du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en assistant régulièrement aux assemblées des membres et en participant activement à divers comités, forums et groupes de travail sectoriels.

Le fonctionnement interne

En 2012-2013, le Conseil d'administration a créé le Comité de gouvernance et d'éthique dont le mandat est de proposer au Conseil d'administration une structure et des politiques de gouvernance. Il doit aussi agir à titre de conseiller auprès du Conseil d'administration, du président et de la directrice générale sur toute question relative à la gouvernance et à l'éthique de l'Ordre. Sa responsabilité a été confiée au président sortant, François Abraham, trad. a. Le Comité devrait soumettre ses recommandations en janvier 2014.

En février, nous avons tenu une première rencontre commune des responsables des comités et groupes de travail de l'Ordre. L'objectif était de faire en sorte d'éviter le travail en silo, et donc les doublons, et de susciter la collaboration. Les participants ont tellement apprécié qu'ils ont demandé que l'exercice ait lieu au moins deux fois par année.

Bien que la fonction de président en soit une à temps partiel, les préoccupations, elles, sont quotidiennes. C'est pourquoi je me rends disponible dans les limites du possible (il faut quand même continuer à gagner sa vie!) et, chaque semaine, je fais le point avec la directrice générale et d'autres membres du personnel.

La situation financière

Comme à son habitude, le Conseil d'administration a adopté un budget prudent en début d'exercice. La conjoncture économique nous a cependant joué des tours et a eu des incidences sur certaines rentrées (baisse des offres d'emplois et de la participation à certaines activités, par exemple). Mais, grâce à une saine gestion des ressources matérielles et financières, nous avons réussi à dégager un excédent.

Je vous invite à lire les états financiers présentés plus loin.

Mes remerciements

Qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement les personnes suivantes :

Johanne Boucher, trad. a., notre directrice générale, pour son soutien indéfectible, sa perspicacité et son dévouement; sans elle, le président aurait bien du mal à remplir son rôle;

Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre et responsable des affaires professionnelles, qui, telle une magicienne, fait disparaître les écueils et apparaît les solutions;

Catherine Guillemette-Bédard, responsable des communications, qui est rentrée de son congé de maternité à la fin de l'exercice, pleine d'énergie et d'idées nouvelles.

Je voudrais aussi remercier les autres membres du personnel, qui veillent au bon fonctionnement quotidien de l'Ordre : Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, qui s'acquitte de sa tâche avec brio et bonne humeur; Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires professionnelles en congé de maternité, dont le rire communicateur continue de résonner à mes oreilles; Rima Karam, embauchée pour assurer l'intérim, mais qui a dû nous quitter précipitamment pour des raisons familiales et à qui je souhaite la meilleure des chances; Karine Gélinas, responsable des communications par intérim, qui a rapidement assimilé les tenants et aboutissants des communications pendant le congé de Catherine; et Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste, toujours attentive à nos besoins. Je remercie enfin Luminita Novac, CPA, CGA, contrôleur, qui veille à la santé financière de l'Ordre.

Je ne saurais passer sous silence l'engagement et l'amitié de François Abraham, trad. a. Après trois ans à la barre de l'OTTIAQ, non seulement n'a-t-il pas abandonné le navire, mais il siège à divers comités, et ses conseils me sont toujours précieux.

Les personnes de très grande qualité qui composent le Conseil d'administration, le Comité exécutif, le personnel et les divers comités et groupes de travail de l'Ordre y sont pour beaucoup dans la décision de se présenter à la présidence. Qu'elles soient ici remerciées et qu'elles sachent surtout que, sans elles et sans la centaine de bénévoles qui nous entourent, l'Ordre ne serait pas le formidable regroupement de professionnels qu'il est et qu'il restera.

**Ça fait maintenant 20 ans.
L'OTTIAQ célèbre en grand.
Toujours très pertinent.
On est là pour rester.
Il faut le souligner!**

Le président,

Réal Paquette, trad. a.

Au cours de l'exercice 2012-2013, mon deuxième exercice complet à ce poste, j'ai pu mettre en œuvre de nouvelles pratiques administratives et prendre en charge de nouveaux projets, grâce à une compréhension plus fine des rouages et des besoins de l'Ordre.

La supervision de l'équipe

Cette année a été marquée par les départs en congé de maternité de deux membres du personnel, soit la responsable des communications et l'adjointe aux affaires professionnelles. Pour le poste en communications, l'embauche de la remplaçante a été menée à l'interne tandis que nous avons eu recours à une agence de placement afin de pourvoir le poste aux affaires professionnelles. Les deux recrues ont pu profiter de quelques semaines de formation avec les employées permanentes avant le début de leur congé de maternité. Nous avons ainsi réussi à éviter les ruptures de service. Sur le plan de l'amélioration continue, nous avons poursuivi nos réunions d'équipe bimensuelles, fait régulièrement le point sur les projets en cours, réparti les ressources afin de respecter nos engagements et nos échéances, mis au point de nouvelles méthodes de travail et amélioré certains processus. Une nouvelle description des responsabilités de chaque membre du personnel a été mise en ligne à l'occasion de la refonte du site Web pour aider le public et nos membres à mieux comprendre à qui s'adresser et comment obtenir une aide plus directe.

En ce qui concerne les outils de travail, nous avons terminé la mise à niveau de tous les ordinateurs et des logiciels de bureautique, puis remplacé le serveur qui était arrivé à la fin de sa vie utile.

La direction des activités de l'Ordre

Au fil de l'année, j'ai réévalué diverses ententes de service, dont l'entente sur le service téléphonique interurbain, les téléconférences et l'accès à Internet. Le programme d'avantages sociaux des employées a été renouvelé sans que les primes soient augmentées. Au printemps, j'ai réalisé un appel d'offres pour les services professionnels d'audit des comptes de l'OTTIAQ en vue de l'assemblée générale annuelle de juin. Puis, à l'hiver, j'ai mené un autre appel d'offres pour la mise en ligne du magazine *Circuit*. Par ailleurs, en raison de la complexification des exigences gouvernementales en matière de reddition de comptes, il a fallu investir dans les services de programmation de la société Minasu pour adapter notre base de données à ces exigences.

À la suite d'une panne de l'ancien serveur qui contenait les données du tableau des membres recueillies préalablement à l'adoption de la solution AmSoft en 2008, un projet spécial de migration des données essentielles vers le nouveau serveur a permis de nous assurer qu'en cas de panne irréversible de cet ancien serveur, nous pouvons toujours avoir accès aux données sur les membres.

La contribution au rayonnement de l'Ordre

Soit à titre de déléguée du président, soit dans le cadre normal de mes attributions, j'ai participé à différentes activités de relations publiques. En septembre, j'ai représenté l'Ordre au Symposium sur la traduction en Atlantique; j'ai assisté à la 4^e Journée québécoise des dictionnaires en octobre et j'ai participé au VIII^e Colloque sur la traduction, l'interprétation

et la terminologie à Cuba en décembre 2012. J'y ai fait un exposé sur l'éthique dans les relations commerciales.

À des fins de veille de l'évolution de nos professions, j'ai assisté à des réunions téléphoniques du Comité de la traduction de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) et à celles de la Coalition canadienne pour l'interprétation en milieu social. Par ailleurs, je suis intervenue sur divers forums, comme ceux que fournit le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), entre autres le babillard électronique des directions générales et celui des assemblées du Conseil lui-même. Ma participation aux activités du CIQ, tout comme celles de la responsable des communications et de la responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, nous fournit de multiples occasions de faire connaître l'Ordre, ses membres et leurs compétences aux autres intervenants du milieu professionnel québécois.

Sur le plan de la visibilité internationale et comme suite à la décision du Conseil d'administration de se retirer du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC), j'ai préparé et transmis à la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) le dossier de l'OTTIAQ en appui à sa demande d'admission comme membre autonome de ce regroupement mondial.

Les services aux membres

À ce chapitre, j'ai obtenu l'assentiment du Comité exécutif de l'Ordre pour mettre en place une politique d'ententes de réciprocité en matière de formation avec des associations ou d'autres organismes du milieu professionnel. Deux ententes ont été signées à l'automne et, depuis,

nos membres qui participent aux activités de l'Association canadienne des réviseurs – Section Québec-Atlantique (ACR) et de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL) profitent d'un tarif préférentiel. Toujours dans le but d'élargir l'offre de formation à nos membres à des prix avantageux, d'autres ententes sont en cours de préparation.

Une campagne d'information sur les nouvelles options d'assurances de personnes pour les membres de moins de 35 ans et ceux de moins de 40 ans a été menée à la fin de l'été et la description de ces options est dorénavant intégrée à la trousse d'accueil des nouveaux membres.

Le Comité consultatif sur les assurances, dont je suis responsable, s'est réuni en fin d'exercice pour prendre connaissance du projet de renouvellement annuel des assurances de personnes présenté par Dale Parizeau Morris Mackenzie (DPMM) dans le cadre de l'entente de courtage en vigueur jusqu'en décembre 2014. Ce dernier ayant géré un appel à propositions auprès des assureurs offrant des assurances de type associatives a présenté une grille tarifaire qui comporte des réductions de primes pour la plupart des options d'assurance médicaments.

Projet relatif à la réserve d'actes

Une accalmie relative sur le plan des affaires juridiques ainsi que d'autres circonstances favorables nous ont permis de relancer, avec l'assentiment du président, les travaux du Comité sur la réserve d'actes. Gilles Rondeau, membre du Conseil d'administration représentant le public, s'est joint à Betty Cohen, trad. a., Donald Barabé, trad. a., et moi-même pour donner suite au mémoire présenté à l'Office

des professions en 2009. L'expérience inestimable de M. Rondeau dans ce type d'exercice, la connaissance approfondie qu'ont M^{me} Cohen et M. Barabé des enjeux que présentent nos professions et la disponibilité accrue de ce dernier ont donné un nouvel élan à ce projet.

Le conseil et le soutien aux membres du Conseil d'administration et au président élu

Cette année a été marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau président et de trois nouveaux administrateurs élus à qui j'ai fourni une formation initiale fondée sur le Guide des administrateurs de l'OTTIAQ. Le président et moi-même avons adopté un *modus operandi* lui permettant de bien exercer son rôle de surveillance et facilitant l'échange d'information en vue de la préparation des dossiers et des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Ainsi, nous faisons le point chaque semaine sur les dossiers en cours, sur la gestion des engagements du président et sur l'affectation des ressources en fonction de l'orientation stratégique de l'Ordre et des priorités tactiques.

Afin de bien renseigner les membres du Conseil d'administration, le personnel prépare à leur intention une revue de presse mensuelle en recensant les articles les plus pertinents des médias québécois traditionnels et en ligne, qui portent sur nos professions en premier lieu, mais aussi sur le milieu professionnel en général. En outre, nous avons créé un espace en ligne réservé aux membres du Conseil d'administration, où sont déposés des documents de référence. Cette nouvelle formule permet de mettre à leur disposition des documents d'intérêt parfois volu-

mineux sans augmenter pour autant la consommation de papier. La responsable des affaires professionnelles, la responsable des communications et moi-même avons élaboré, en tout début d'exercice, une Politique sur les campagnes électorales. Mise en œuvre dès la période électorale de mai 2012, cette politique a permis aux candidats de mieux se faire connaître des membres et à ces derniers de faire un choix mieux éclairé.

En terminant, je tiens à remercier le président sortant, François Abraham, pour la confiance qu'il m'a témoignée jusqu'à la fin de son mandat et le président actuel, Réal Paquette, dont l'engagement personnel et le souci de l'excellence dans tout ce qu'il entreprend m'incitent à me surpasser. Je veux aussi saluer les membres de mon équipe qui ont travaillé sans relâche et sans qui nous n'aurions pu faire avancer les projets de l'Ordre.

La directrice générale,
Johanne Boucher, trad. a.

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucun règlement n'a été adopté ni modifié.

Le Conseil d'administration s'est toutefois penché sur un projet de règlement combinant deux règlements existants : le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un per-*

mis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec. Cette démarche vise notamment à simplifier la réglementation et aura pour effet principal d'accorder le pouvoir décisionnel au Comité de l'agrément en matière de délivrance des permis de port des titres réservés.

Cette année, bon nombre de membres ont soumis ou renouvelé la déclaration selon laquelle ils exercent leurs activi-

tés professionnelles en société. Ainsi, 173 membres ont déclaré exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société par actions (pour un total de 117 sociétés) tandis que deux membres ont déclaré les exercer au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

La secrétaire de l'Ordre,
Hélène Gauthier

Le Comité exécutif de l'OTTIAQ a tenu six réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Les membres du Comité exécutif sont :

Réal Paquette, trad. a., président;
 Caroline Morrissette, trad. a., 1^{re} vice-présidente, Affaires professionnelles;
 Linda Caron, trad. a., 2^e vice-présidente, Communications;
 Suzanne Mondoux, trad. a., trésorière;
 Bruno Petrucci, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Principales résolutions adoptées par le Comité exécutif entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013

Résolutions accordant ou refusant l'agrément ou l'ajout de combinaisons de langues aux divers candidats à l'exercice de l'une ou l'autre des trois professions.

Résolutions accordant la reprise d'exercice à divers candidats sous réserve de suivre, pour certains d'entre eux, la formation sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.

Résolution radiant du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé leur cotisation pour l'exercice 2012-2013.

Résolutions accordant des congés de cotisation pour congé parental.

Résolutions accordant des congés de cotisation pour cause de maladie.

Résolution accordant le Prix du bénévolat Claire-Stein à Carole Trottier, trad. a., term. a.

Résolution ajoutant la règle suivante aux règles d'utilisation du forum : « Le forum de l'OTTIAQ étant à caractère privé, il n'est accessible qu'aux membres en règle, aux étudiants inscrits et aux candidats à l'exercice qui n'ont pas été exclus par le modérateur. Il est donc contraire aux règles du forum et passible d'exclusion permanente pour son auteur le fait de transférer, transmettre ou relayer, par quelque moyen que ce soit, à des personnes qui ne sont pas inscrites au forum les discussions qui y ont cours. De même, il est contraire aux règles et passible de la même sanction pour son auteur le fait de relayer au forum les propos de toute personne qui en a été exclue. »

Résolution acceptant les recommandations du Groupe de travail sur la pratique professionnelle concernant le guide des normes en traduction et modifiant le titre du document pour *Règles de pratique professionnelle en traduction*.

Résolution acceptant une politique sur les ententes de réciprocité.

Résolution accordant le Mérite OTTIAQ à Solange Lapierre.

Résolution donnant le mandat à M^e Érik Morissette, du cabinet FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l., d'instituer une requête en injonction contre un membre.

Résolution permettant de verser les arriérés de cotisation au CTTIC pour l'exercice 2011-2012, en règlement final.

Résolution engageant l'Ordre à verser le montant de l'adhésion annuelle à la FIT pendant trois ans.

Résolution nommant Wallace Schwab, trad. a., term. a., membre d'honneur.

Résolution nommant Lee Heppner, trad. a., au Comité de l'agrément pour deux ans, reconduisant le mandat de Réal Paquette, trad. a., au Comité de la formation pour trois ans et reconduisant les mandats de Louise Brooks, trad. a., Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., Jean-Paul Fontaine, trad. a., Allan Parvu, trad. a., et John Duff, trad. a., int. a., comme inspecteurs-conseils pour deux ans.

Résolution demandant au Comité des terminologues agréés, dans une perspective de valorisation de chacune des professions, de produire des règles de pratique propres à la pratique professionnelle en terminologie.

Résolution adoptant un nouveau contrat type.

Résolution nommant Sébastien St-François, trad. a., au Comité de rédaction de *Circuit* pour deux ans.

Résolutions nommant Anne-Marie Mesa, trad. a., responsable du Comité des communications pour deux ans.

Résolution nommant François Abraham, trad. a., membre du Groupe de travail sur la valorisation des professions pour deux ans.

Résolution félicitant Karine Gélinas, responsable des communications, pour le nouveau site Web de l'OTTIAQ.

Résolution nommant Manon Pageau, term. a., membre du Comité de recrutement pour deux ans.

Résolution nommant Méлина Boucher, étudiante inscrite, membre du Comité des communications pour deux ans.

Résolution recommandant au Conseil d'administration d'adopter un nouveau mandat pour le Comité des communications.

Résolution renouvelant les mandats de François Gauthier, trad. a., Dominique Bohbot, trad. a., Danielle Cuillerier, trad. a., Marie-Geneviève LeBrun, trad. a., et Antoine Raimbert, trad. a., comme membres du Groupe de travail sur la valorisation des professions pour deux ans.

Résolution nommant Silvia Yañez, trad. a., int. a., Silvia Di Virgilio-Giroux, int. a., Linda Ballantyne, int. a., Pierre Lacoste, int. a., John Duff, trad. a., int. a., et Andrei Pavlov, trad. a., int. a., membres du Comité des interprètes agréés pour deux ans.

Résolution nommant Sébastien St-François, trad. a., responsable du Comité organisateur du Congrès 2013 et nommant Marielle Hébert, trad. a., term. a., Chantal Boucher, trad. a., Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., Éline Potvin, trad. a., et Sonia Corbeil, étudiante inscrite, membres du Comité organisateur du Congrès 2013.

Résolution autorisant la signature par la direction générale d'une entente avec l'agence Absolu pour l'édition en ligne de *Circuit*.

En 2012-2013, le Conseil d'administration de l'OTTIAQ a tenu six réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires.

Il s'agit du premier mandat à la présidence de l'OTTIAQ pour Réal Paquette, trad. a. Ce mandat a débuté le 21 juin 2012, date de l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration est composé de :

Réal Paquette, trad. a. – élu,
21 juin 2012
Montréal – Traduction

François Abraham, trad. a. – élu,
9 juin 2011
Montréal – Traduction

Linda Caron, trad. a. – élue, 9 juin 2011
Montréal – Traduction

Brigitte Cotnoir, term. a. – élue,
9 juin 2011
Territoire du Québec – Terminologie

Sabine Davies, trad. a., int. a. – élue,
21 juin 2012
Territoire du Québec – Interprétation

Jérôme Demers, trad. a. – élu, 24 mai 2012 (en remplacement d'Yvon Dugal)
Capitale-Nationale – Traduction

Marcel Gagnon, trad. a. – élu,
21 juin 2012
Outaouais – Traduction

Grant Hamilton, trad. a. – élu,
21 juin 2012
Capitale-Nationale – Traduction

Suzanne Mondoux, trad. a. – élue,
21 juin 2012
Montréal – Traduction

Caroline Morrissette, trad. a. – élue,
21 juin 2012
Montréal – Traduction

André Montgiraud, trad. a. – élu,
9 juin 2011
Outaouais – Traduction

Telesforo Tajuelo, trad. a. – élu,
21 juin 2012
Montréal – Traduction

Joshua Bennett Wallace, trad. a. – élu,
9 juin 2011
Montréal – Traduction (suspendu de ses fonctions d'administrateur par ordonnance de la Cour supérieure du Québec)

Maurice Morand, administrateur
nommé, 21 juin 2012

Bruno Petrucci, administrateur nommé,
21 juin 2012

Pascal Roberge, urbaniste, administrateur
nommé, 28 janvier 2011

Gilles Rondeau, T.S., administrateur
nommé, 9 juin 2011

Au 31 mars 2013, les membres du personnel de l'Ordre sont :

Johanne Boucher, trad. a., directrice
générale

Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires
professionnelles

Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre et
responsable des affaires professionnelles

Karine Gélinas, responsable des
communications (en remplacement de
Catherine Guillemette-Bédard)

Catherine Guillemette-Bédard, respon-
sable des communications

Rima Karam, adjointe aux affaires
professionnelles (en remplacement de
Bénédicte Assogba)

Pauline Pommet, coordonnatrice à
l'agrément

Diane Soulière, secrétaire-réceptionniste

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 :

Résolution demandant que le Conseil d'administration prenne une décision le 24 mai 2012 concernant le maintien ou non de son affiliation au CTTIC et que cette décision soit communiquée au CTTIC en juin 2012.

Résolution demandant de n'ajouter ni le point Gouvernance de l'OTTIAQ ni le point Assurance médicaments au projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2012.

Résolution cooptant Jérôme Demers, trad. a., au Conseil d'administration à titre de représentant de la région de la Capitale-Nationale pour le secteur d'activité professionnelle en traduction jusqu'en juin 2013, en remplacement d'Yvon Dugal.

Résolution permettant que l'OTTIAQ résilie son affiliation au CTTIC.

Résolution abrogeant la résolution adoptée par le Bureau le 4 février 2008 concernant la police d'assurance responsabilité civile couvrant les administrateurs et les dirigeants de l'OTTIAQ pour la remplacer par une résolution spécifique au besoin.

Résolution créant un groupe de réflexion d'un maximum de cinq personnes sur les rôles et les conditions des membres du Comité exécutif, qui présentera un rapport d'étape avant le 31 décembre 2012.

Résolution acceptant les états financiers 2011-2012 et le rapport du vérificateur.

Résolution adoptant le budget 2012-2013.

Résolution proposant à l'assemblée générale des membres, pour l'exercice 2013-2014 :

- d'établir à 440,32 \$ la cotisation annuelle des membres;
- d'établir à 165 \$ la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- de maintenir à 150 \$ la cotisation annuelle des membres âgés de moins de 30 ans pour les deux premières années de leur inscription au tableau de l'Ordre.

Résolution proposant à l'assemblée générale des membres, pour l'exercice 2013-2014 :

- de maintenir à 15 \$ le montant de la cotisation spéciale pour tous les membres devant être versée au Programme d'aide aux langagiers (PAL).

Résolution proposant à l'assemblée générale des membres de désigner le cabinet Roger Morin, CPA, CA, pour l'audit des livres et des comptes de l'OTTIAQ pour 2012-2013.

Résolution désignant Corrine Thirion-Dupuy, trad. a., Dominique Bohbot, trad. a., et Louise Brooks, trad. a., scrutatrices et Liza Beaulieu, trad. a., scrutatrice suppléante pour l'élection des administrateurs représentant les secteurs d'activité professionnelle en traduction de la région de Montréal et de la région de la Capitale-Nationale.

Résolution adoptant le Programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés pour 2012-2013.

Résolution confirmant que la clôture du scrutin aura lieu le 11 juin 2012 à 17 h, comme prévu.

Résolution cooptant Marcel Gagnon, trad. a., au Conseil d'administration à titre de représentant de la région de l'Outaouais pour le secteur d'activité professionnelle en traduction pour un mandat de deux ans.

Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour 2012-2013.

Résolution rejetant l'offre proposée par M^e Lynda Fortier le 28 août 2012 et la proposition de Joshua Bennett Wallace du 13 septembre 2012.

Résolution donnant le mandat au cabinet FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l. de poursuivre les démarches juridiques entamées en vue de l'audience des 3 et 4 décembre 2012.

Résolution nommant Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., membre du Conseil de discipline pour deux ans.

Résolution modifiant la désignation du prix Mérite OTTIAQ pour Mérite OTTIAQ – Joseph-LaRivière.

Résolution remplaçant le Groupe de réflexion sur les rôles et conditions des membres du Comité exécutif par le Comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution définissant le mandat du Comité de gouvernance et d'éthique, nommant ses membres et lui demandant de soumettre un plan d'action au Conseil d'administration au plus tard au cours de la réunion du 27 mars 2013.

Résolution créant un comité de sélection pour le poste de syndic.

Résolution nommant Sébastien St-François, trad. a., syndic de l'Ordre pour deux ans.

Résolution approuvant le projet de règlement combinant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

Résolution approuvant le projet de politique de formation continue facultative et prévoyant sa mise en œuvre pour l'exercice 2013-2014.

Résolution adoptant le mandat et le fonctionnement du Comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution demandant de ne pas soumettre le projet de règlement combinant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* à l'Office des professions du Québec, tel qu'il a été résolu le 28 novembre 2012, tant que la problématique liée aux combinaisons de langues étrangères n'aura pas été discutée et résolue avec l'Office des professions.

Résolution adoptant le mandat suivant pour le Comité des communications : Le Comité des communications est, comme tous les comités non réglementaires de l'Ordre, un comité consultatif dont les recommandations peuvent être retenues ou non par le Conseil d'administration ou le Comité exécutif. Le mandat à court et moyen terme du Comité des communications est la mise en œuvre du plan de communication tel qu'adopté par le Conseil d'administration. Le Comité des communications peut être consulté pour

les activités de l'Ordre, mais n'en est pas l'organisateur.

Résolution permettant d'avancer, en contrepartie de la visibilité de l'Ordre, un montant de 1725 \$ pour le séminaire *On traduit à Québec* qui sera offert à Québec en août 2013, montant qui sera remis à l'Ordre après l'événement au plus tard le 31 décembre 2013, à condition que l'activité ait eu lieu.

Résolution donnant le mandat au président actuel, au président sortant et

à la directrice générale de représenter l'OTTIAQ à la conférence de règlement à l'amiable inscrite à la Cour supérieure du Québec.

Résolution créant un Comité sur la réserve d'actes, définissant son mandat et nommant ses membres.

Résolution permettant de dissoudre les comités et groupes de travail dont les mandats ont été réalisés ou sont devenus caducs.

Résolution adoptant le plan d'action 2013-2014 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Résolution adoptant le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2013.

Résolution renouvelant le mandat de Victor C. Jaar, trad. a., au Conseil de discipline pour trois ans.

Le Comité de gouvernance et d'éthique est un tout nouveau comité mis sur pied par le Conseil d'administration de l'OTTIAQ au cours de sa réunion du 28 novembre 2012. Son mandat général est de proposer au Conseil d'administration une structure et des politiques de gouvernance. Il agira également à titre de conseiller auprès du Conseil d'administration, du président et de la direction générale sur toute question relative à la gouvernance et à l'éthique de l'Ordre. Toutefois, comme l'Office des professions du Québec étudie actuellement des règles d'éthique à l'intention des ordres professionnels, le Comité de gouvernance et d'éthique se penchera sur le volet éthique lorsque l'Office aura fait connaître ses exigences à ce sujet.

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de quatre personnes :

deux administrateurs élus en poste au moment de leur nomination initiale, un administrateur nommé et la direction générale, laquelle n'a toutefois pas droit de vote. Les administrateurs membres du Comité désignent entre eux celui qui en assumera la présidence. Le secrétariat du Comité est assuré par la direction générale.

La composition du Comité de gouvernance et d'éthique est restreinte aux membres du Conseil d'administration en raison du rôle de supervision qu'il exercera sur la mise en œuvre des politiques de l'Ordre. Dans un souci de continuité et d'efficacité, le mandat des administrateurs élus est de deux ans et renouvelable deux fois, même s'ils ne sont plus membres du Conseil d'administration. Par contre, le mandat de l'administrateur nommé prendra fin au moment où

il quittera le Conseil d'administration puisque ce n'est pas l'Ordre qui renouvelle son mandat.

En 2012-2013, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni une fois par mois. Ses premières réunions ont porté sur la rédaction des documents fondateurs. Le Comité a tout d'abord conçu un canevas d'élaboration des politiques, pour en assurer la cohérence. Il s'est ensuite penché sur la précision de son mandat et de son fonctionnement. Enfin, il a établi son plan d'action, qui consiste à préparer une proposition de restructuration globale de la gouvernance de l'Ordre, qu'il soumettra au Conseil d'administration.

Le responsable du Comité de gouvernance et d'éthique,
François Abraham, trad. a.

Le bureau du syndic a pour mandat d'assurer le respect, par l'ensemble des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, des dispositions du Code des professions ainsi que du Code de déontologie et des règlements de l'Ordre.

Le bureau est composé du syndic, Sébastien St-François, trad. a. (depuis le 28 novembre 2012, en remplacement de Ginette de Montigny, trad. a.), et de Michelle Gosselin, trad. a., syndique adjointe. Le syndic tient d'ailleurs à remercier M^{me} de Montigny pour ses nombreuses années de service au poste de syndique.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, le syndic informe les membres de l'Ordre que, du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, le bureau a été saisi de huit nouvelles demandes d'enquête touchant un total de huit membres.

Les demandes d'enquête portaient sur les sujets suivants :

- Irrégularités dans le traitement des dossiers de traduction (demande soumise au Comité d'inspection professionnelle)
- Diffusion sur le Web d'une publicité dans laquelle un membre utilisait un autre prénom que son prénom légal qui figure au Tableau des membres de l'Ordre
- Utilisation par un membre d'une carte professionnelle laissant entendre qu'il était également agréé comme interprète
- Allégations selon lesquelles un membre ne vérifiait pas l'exactitude des traductions faites par un traducteur reconnu dans un autre pays et certifiées par le

ministère de la Justice de ce pays, avant d'y apposer son sceau

- Affichage d'informations trompeuses et d'informations erronées dans les profils d'un membre sur divers sites Web
- Médiation dans un différend portant sur la traduction d'un terme et sur le montant facturé pour l'ajout d'un deuxième document à traduire
- Allégation de nombreuses lacunes d'une traduction faite dans une combinaison de langues pour laquelle le membre n'est pas agréé (dossier transféré au Comité d'inspection professionnelle)
- Allégation selon laquelle un membre aurait utilisé le nom d'un fournisseur également membre dans une offre de services aux seules fins de respecter les exigences stipulées par le donneur d'ouvrage en vue d'obtenir un contrat de traduction

Les sept premières demandes ont été réglées sans qu'une plainte ait été déposée devant le Conseil de discipline de l'OTTIAQ (deux dossiers ont été transmis au Comité d'inspection professionnelle). Quant à la huitième demande, l'enquête était toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Des avis juridiques ont été demandés dans deux de ces dossiers.

Par ailleurs, la syndique sortante et le syndic en poste ont répondu à plusieurs demandes de renseignements émanant de membres du public et de membres de l'Ordre.

En 2012-2013, ni la syndique sortante, ni le syndic en poste, ni la syndique adjointe n'ont assisté à des colloques,

ateliers ou déjeuners organisés par le Forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec, car les sujets abordés ne correspondaient pas vraiment à la nature des dossiers dont le bureau du syndic de l'OTTIAQ est saisi.

Le syndic,

Sébastien St-François, trad. a.

RAPPORT

des activités de la région de l'Outaouais

Les membres de l'OTTIAQ dans la région de l'Outaouais ont encore une fois été actifs au sein de leur organisation en 2012-2013.

Le 19 juin 2012, une vingtaine de membres se sont réunis au Bistro St-Jacques, dans le Vieux-Hull, pour participer à l'assemblée générale annuelle régionale.

Comme suite à l'assemblée et à un sondage réalisé en mai auprès des membres de la région concernant la structure et le mandat du comité de direction, nous avons tenu le 19 août une demi-journée de réflexion pour cibler et planifier notre action dans l'année à venir.

Le 27 septembre 2012, nous avons célébré la Journée mondiale de la traduction

avec des membres de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, lors d'une cérémonie conjointe à l'Université d'Ottawa. Deux étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais se sont alors vu décerner des prix de l'OTTIAQ. Il s'agit de Christine Fournier, qui reçu un prix Excellence OTTIAQ, et d'Anie Richer, qui a reçu un prix Relève OTTIAQ.

Le 13 octobre, un joyeux méchoui a réuni à Val-des-Monts une vingtaine de personnes, dont le président, la présidente sortante et la directrice générale de l'OTTIAQ, venus spécialement de Montréal pour l'occasion.

André Montgiraud, trad. a., et moi-même nous sommes rendus à Montréal à plu-

sieurs reprises au cours de l'année pour assister aux réunions du Conseil d'administration à titre de représentants de la région de l'Outaouais.

J'aimerais exprimer ma gratitude aux membres de l'Ordre qui ont participé à nos activités ou ont aidé à leur réalisation. Ils contribuent ainsi au dynamisme de l'OTTIAQ dans la région de l'Outaouais.

Le représentant de la région de l'Outaouais,
Marcel Gagnon, trad. a.

RAPPORT

des activités de la région de la Capitale-Nationale

Trois activités officielles se sont déroulées dans la région de la Capitale-Nationale en 2012.

Tout d'abord, le jeudi 12 avril, près de 60 personnes se sont réunies au cocktail d'honneur tenu dans les bureaux de l'Office québécois de la langue française, boulevard Charest Est, pour souligner les 20 ans de l'OTTIAQ. Dans son discours, le président de l'OTTIAQ, François Abraham, trad. a., a surtout parlé de l'évolution de l'Ordre depuis vingt ans et de la valeur de notre appartenance au système professionnel québécois. Jean-François Joly, trad. a. et membre d'honneur de l'OTTIAQ, a évoqué tout le travail accompli par les membres de la Société des traducteurs du Québec pendant des années

pour en arriver à la création de l'OTTIAQ. M. Thierry Belleguic, de la Faculté des lettres de l'Université Laval, a aussi pris la parole.

Le 2 octobre, une activité soulignant la Journée mondiale de la traduction s'est tenue au Pavillon de Koninck de l'Université Laval, en présence d'un fort contingent d'étudiants inscrits au programme de traduction. À cette occasion, l'OTTIAQ a eu l'honneur d'accueillir comme conférencière M^{me} Sylvie Walter de l'Office du tourisme de Québec. Aujourd'hui conseillère en communications à l'Office, M^{me} Walter a fait ses études universitaires en traduction et connaît donc bien le milieu. Elle nous a entretenus du défi de la promotion tou-

ristique dans un contexte multilingue et multiculturel. J'ai ensuite procédé à un tirage d'une bouteille de porto et d'une inscription d'un an à l'OTTIAQ comme étudiant.

Pour clore l'année, le 5 décembre, j'ai de nouveau rencontré les étudiants de l'Université Laval pour leur parler des avantages de l'agrément lors d'une soirée carrière.

Le représentant de la région de la Capitale-Nationale,
Grant Hamilton, trad. a.

**Rapport de l'auditeur
indépendant**

Aux membres de
L'ORDRE DES TRADUCTEURS,
TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES
AGRÉÉS DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction
pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Roger Morin, CPA auditeur,
comptable agréé

Lachine, le 22 mai 2013

BILAN

au 31 mars 2013

NOTES	2013				2012
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
ACTIF					
À COURT TERME					
Trésorerie	825 289	-	-	825 289	666 297
Placements temporaires	634 126	-	-	634 126	752 202
Débiteurs	16 354	-	-	16 354	16 410
Charges payées d'avance	32 226	-	-	32 226	30 473
	1 507 995	-	-	1 507 995	1 465 382
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 994	-	23 690	40 684	33 287
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	905
	1 524 989	-	23 690	1 548 679	1 499 574
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et charges à payer	291 436	-	-	291 436	348 347
Produits reportés	663 763	-	-	663 763	647 885
Dû au Programme d'aide aux langagiers	17 466	-	-	17 466	14 890
Virements interfonds	(4 519)	(11 024)	15 543	-	-
	968 146	(11 024)	15 543	972 665	1 011 122
SOLDES DE FONDS					
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS					
	-	-	8 147	8 147	19 238
	556 843	11 024	-	567 867	469 214
	556 843	11 024	8 147	576 014	488 452
	1 524 989	-	23 690	1 548 679	1 499 574
Engagement	10				
Approuvé par :					
		Administrateur		Administrateur	

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

NOTES	2013				2012
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
PRODUITS					
Cotisations	811 964	-	-	811 964	795 261
Communications	8 582	-	-	8 582	13 157
Admission – études de dossiers	35 935	-	-	35 935	37 253
Formation pratique professionnelle	24 635	-	-	24 635	32 631
Congrès annuel	81 542	-	-	81 542	98 828
Formation continue	55 063	-	-	55 063	66 751
Exercice en société	2 200	-	-	2 200	10 000
Intérêts	30 486	-	-	30 486	32 174
Offres d'emploi	43 460	-	-	43 460	68 735
Mentorat	8 230	-	-	8 230	12 388
Autres produits	69 559	-	-	69 559	81 465
Région de l'Outaouais	963	-	-	963	450
	1 172 619	-	-	1 172 619	1 249 093
CHARGES					
Fonctionnement	976 899	-	-	976 899	1 085 247
Communications	83 197	-	-	83 197	73 318
Prix et bourses	-	298	-	298	2 000
Dotation à l'amortissement des immobilisations	-	-	11 091	11 091	11 007
Perte sur cession de placements	8 130	-	-	8 130	4 415
Région de l'Outaouais	5 348	-	-	5 348	4 554
Région de la Capitale-Nationale	94	-	-	94	259
	1 073 668	298	11 091	1 085 057	1 180 800
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	98 951	(298)	(11 091)	87 562	68 293

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013				2012
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des prix \$	Fonds des immobilisations et de l'informatique \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	457 892	11 322	19 238	488 452	420 159
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	98 951	(298)	(11 091)	87 562	68 293
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	556 843	11 024	8 147	576 014	488 452

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	87 562	68 293
Élément sans incidence sur les liquidités : Dotation à l'amortissement des immobilisations	13 433	11 566
	100 995	79 859
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	56	4 460
Charges payées d'avance	(1 753)	3 188
Créditeurs et charges à payer	(56 911)	54 129
Produits reportés	15 878	(1 417)
Dû au Programme d'aide aux langagiers	2 576	(15 842)
	(40 154)	44 518
	60 841	124 377
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 925)	(4 698)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	40 916	119 679
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 418 499	1 298 820
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 459 415	1 418 499
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE :		
	2013 \$	2012 \$
Trésorerie	825 289	666 297
Placements temporaires	634 126	752 202
	1 459 415	1 418 499

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2013

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC a été constitué le 17 mars 1992 et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Ordre est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. Sa mission est de promouvoir le caractère professionnel de l'exercice de ses membres, de favoriser l'amélioration de la pratique professionnelle et son adaptation à l'évolution des conditions technologiques, économiques, institutionnelles et culturelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en vertu de la partie III du *Manuel de l'ICCA* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des prix a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds des prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

Le fonds des immobilisations et de l'informatique a été créé afin de tenir à jour le parc informatique de l'Ordre et de procéder aux investissements en immobilisations qui s'imposent.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les rentrées liées aux activités de fonctionnement sont constatées à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont les durées d'utilisation estimatives des immobilisations et les frais courus. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel elles deviennent connues.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés à la juste valeur de marché et sont encaissables en tout temps.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon les taux ou la durée et

les méthodes d'amortissement indiquées ci-dessous, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Matériel informatique	30 %, dégressif
Logiciels	55 %, dégressif
Mobilier de bureau	20 %, dégressif
Améliorations locatives	10 ans, linéaire

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la durée et la méthode d'amortissement suivantes. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

Site Web	3 ans, linéaire
----------	-----------------

PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait à l'exercice suivant.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les placements à court terme encaissables en tout temps.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des charges à payer.

Les actifs financiers de l'Ordre évalués à la juste valeur se composent d'obligations et d'actions de sociétés cotées en bourse.

3. PLACEMENTS

	2013 \$	2012 \$
OBLIGATIONS		
Obligations gouvernementales portant intérêt à des taux variant entre 2,25 % et 5,10 %. Les dates de révision des taux d'intérêt s'échelonnent du 19 août 2013 au 27 novembre 2017.	626 300	742 829
ACTIONS de sociétés cotées en bourse	7 826	9 373
	634 126	752 202

4. DÉBITEURS

	2013 \$	2012 \$
Comptes clients	8 635	9 988
Intérêts courus	7 719	6 422
	16 354	16 410

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			2012
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Matériel informatique	90 431	73 234	17 197	7 444
Logiciels	125 074	121 648	3 426	759
Œuvres d'art	1 416	-	1 416	1 416
Mobilier de bureau	38 331	27 183	11 148	13 172
Améliorations locatives	29 325	21 828	7 497	10 496
	284 577	243 893	40 684	33 287

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2013			2012
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site Web	28 579	28 579	-	905

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

au 31 mars 2013

7. CRÉDITEURS

	2013 \$	2012 \$
Comptes fournisseurs	2 169	71 741
Charges courues	27 389	29 663
Salaires, REER et vacances à payer	46 781	45 124
Sommes à remettre à l'État	101 761	88 977
Assurance responsabilité professionnelle à payer	75 132	76 392
Office des professions du Québec à payer	38 204	36 450
	291 436	348 347

8. DÛ AU PROGRAMME D'AIDE AUX LANGAGIERS

Les sommes dues au Programme d'aide aux langagiers (PAL) ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

9. VIREMENTS INTERFONDS

Les virements interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. Durant l'exercice, la direction de l'Ordre a procédé aux virements interfonds suivants :

- transfert du fonds d'administration générale vers le fonds des immobilisations et de l'informatique : 4 519 \$ (2012, 0\$);
- transfert du fonds des prix vers le fonds des immobilisations et de l'informatique : 11 024 \$ (2012, 11 322 \$, soit 11 299 \$ vers le fonds des immobilisations et de l'informatique et 23 \$ vers le fonds d'administration générale).

10. ENGAGEMENT LOCATIF

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC s'est engagé en vertu d'un bail à long terme se terminant le

31 décembre 2015, représentant un montant minimum de 63 000 \$ annuellement.

11. FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC possède un fonds de stabilisation de primes auprès de ses assureurs en responsabilité professionnelle, dans lequel se trouve une provision accumulée de 178 693 \$. Comme ce fonds a accumulé une provision de plus de 150 000 \$, l'excédent est mis à la disposition de l'Ordre. Cet excédent de 28 693 \$ n'a pas été comptabilisé dans les livres de l'Ordre et ne figure pas aux états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait qu'il détient des instruments financiers, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Ordre aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2013.

Risque de crédit

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS

DU QUÉBEC est exposé à un risque de crédit sur la trésorerie, les débiteurs et les placements temporaires. L'Ordre évalue les débiteurs de façon continue sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. La trésorerie et les placements temporaires sont investis auprès de grandes institutions financières de bonne réputation. Les placements à court terme sont facilement convertibles en trésorerie. Le risque de non-exécution lié à ces instruments financiers est très faible.

Risque de taux d'intérêt

L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC gère son portefeuille d'obligations et d'actions en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, le risque sur les placements en obligations est réduit au minimum, ces sommes étant investies dans des titres gouvernementaux.

13. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, l'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC ainsi que des membres du Conseil d'administration et du personnel ont reçu des mises

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite) ET ANNEXES

au 31 mars 2013

13. ÉVENTUALITÉ (suite)

en demeure et fait l'objet de poursuites pour des dommages punitifs totalisant 16 500 000 \$, qui proviennent d'un membre du Conseil d'administration suspendu de ses fonctions. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces poursuites et les sommes qui pourraient éventuellement être engagées.

Aucune provision n'a été prise aux états financiers puisque selon les avocats de l'Ordre, les sommes réclamées sont non fondées et grossièrement exagérées. Compte tenu de ce qui précède, les risques que l'Ordre ait à verser des dommages significatifs à ce membre sont faibles.

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant.

ANNEXE 1

AUTRES PRODUITS

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

AUTRES PRODUITS

	2013 \$	2012 \$
Revenus de logo	-	211
Revenus de salles	10 955	5 899
Cérémonie de remise des permis	-	500
Revenus divers (assermentation, frais de retard, Journée mondiale de la traduction, soutien à la formation et autres)	8 971	11 453
Remises sur frais de gestion de Dale Parizeau Morris Mackenzie	42 623	60 322
Revenus de dividendes	3 671	360
Cocktail du Nouvel An	2 129	-
Revenus du 20 ^e anniversaire	1 210	2 720
	69 559	81 465

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ANNEXE 2

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	ANNEXE	2013 \$	2012 \$
Frais d'administration	3	777 365	890 036
Admission – étude de dossiers		5 416	6 176
Congrès annuel		61 035	61 210
Discipline		-	2 195
Comités divers		23 986	21 068
Documentation		933	950
Honoraires du syndic		1 509	2 717
Dossier du syndic		337	-
Formation continue		73 013	65 892
Inspection professionnelle		11 212	23 959
Mentorat		8 115	6 000
Services aux membres		13 978	5 044
		976 899	1 085 247

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin que leur présentation soit identique à celle des chiffres de 2013.

ANNEXES (suite)

au 31 mars 2013

ANNEXE 3

FRAIS D'ADMINISTRATION

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 \$	2012 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
FRAIS DU SECRÉTARIAT		
Salaires et charges sociales	388 444	459 730
Sous-traitance	69 210	51 261
Loyer	63 000	63 000
Fournitures de bureau	9 150	11 842
Assurances	5 791	1 182
Compteur postal	870	5 211
Électricité	3 700	3 700
Entretien – locaux et matériel	1 880	588
Formation	1 987	3 564
Services informatiques	14 432	12 188
Location de matériel	10 944	9 076
Service téléphonique	8 553	10 410
Service de messagerie	1 962	5 350
Taxes municipales	14 270	4 482
Dotation à l'amortissement des immobilisations	2 342	559
	596 535	642 143
AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assemblée annuelle et rapport annuel	10 558	10 305
Assemblée générale extraordinaire	-	8 847
Autres rémunérations	25 000	25 000
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)	(12 656)	50 625
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	12 124	11 973
Cotisation à la Fédération internationale des traducteurs	333	-
Frais bancaires, frais de cartes de crédit et intérêts	31 201	30 814
Frais de déplacement et de représentation	16 240	13 648
Honoraires d'audit	12 950	10 100
Honoraires professionnels	74 592	73 554
Planification stratégique	-	4 421
Publicité	3 853	457
Réunions du Conseil d'administration	5 747	5 415
Divers	888	2 734
	180 830	247 893
	777 365	890 036

Audité – voir le Rapport de l'auditeur indépendant. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ANNEXES (suite)

au 31 mars 2013

ANNEXE 4

AUTRES RENSEIGNEMENTS

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

COMMUNICATIONS	2013			2012		
	Produits	Charges	Excédent (déficit)	Produits	Charges	Excédent (déficit)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Circuit</i>	8 582	55 019	(46 437)	13 157	52 467	(39 310)
<i>L'antenne express</i>	-	1 500	(1 500)	-	1 091	(1 091)
Relations publiques	-	13 405	(13 405)	-	15 009	(15 009)
Site Web	-	13 273	(13 273)	-	4 751	(4 751)
	8 582	83 197	(74 615)	13 157	73 318	(60 161)

Le Secteur affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, notamment la formation initiale, le mentorat, l'agrément, l'inspection professionnelle et la formation continue.

Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres possèdent les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi à tous les membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

À la permanence de l'Ordre, trois employées sont affectées essentiellement au Secteur affaires professionnelles : la responsable des affaires professionnelles, la coordonnatrice à l'agrément et l'adjointe aux affaires professionnelles. Encore cette année, elles ont eu à traiter plusieurs dossiers et se sont acquittées de cette tâche avec grande efficacité.

La coordonnatrice à l'agrément a traité 147 demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues au cours de l'exercice. Elle a également organisé trois séances de formation sur la déontologie et la pratique professionnelle.

La coordonnatrice à l'agrément et la responsable des affaires professionnelles ont effectué plusieurs jumelages mentor-mentoré en tenant compte des besoins précis des candidats. La responsable des affaires professionnelles a donné la formation à cinq nouveaux mentors. L'Ordre est toujours à la recherche de mentors afin de mieux répondre à la demande croissante de candidats au programme de mentorat.

La responsable des affaires professionnelles a également fait des présentations à l'Université de Montréal et à l'Université

McGill afin de faire connaître l'Ordre et le processus d'agrément aux étudiants.

Du côté de la formation initiale, la responsable des affaires professionnelles a préparé un projet de règlement combinant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et l'a soumis au Comité de la formation pour obtenir ses commentaires et son approbation.

En ce qui concerne la formation continue, la responsable des affaires professionnelles a recruté des formateurs, établi le calendrier des ateliers de formation continue offerts en salle et en ligne, et organisé la journée de formation jumelée au congrès de l'Ordre de même que plusieurs ateliers de formation continue offerts en entreprise. Elle a également capté certaines formations pour la Formathèque OTTIAQ. La responsable des affaires professionnelles a aussi participé, avec six responsables de la formation continue dans d'autres ordres professionnels, à un groupe de travail sur la formation continue en ligne. Elle a de plus participé aux travaux du Comité directeur de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Du côté de l'inspection professionnelle, la responsable des affaires professionnelles a rédigé le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et l'adjointe aux affaires professionnelles a procédé à la sélection des membres à soumettre à l'inspection professionnelle.

La responsable des affaires professionnelles a participé aux travaux des groupes

de travail sur la responsabilité professionnelle et sur la valorisation des professions, qui ont été formés dans le cadre du plan d'action. Elle a aussi participé aux travaux du Comité des interprètes agréés, formé au cours de l'exercice par le Conseil d'administration.

J'ai eu la chance cette année de visiter plusieurs comités du Secteur affaires professionnelles et je peux vous affirmer que tous les membres bénévoles font preuve d'une grande rigueur et de sérieux. Ils accordent à leurs travaux un nombre incalculable d'heures et ils se penchent sur des questions et des enjeux dont nous tirerons tous profit à court et à long terme. Je remercie chaleureusement chacune de ces personnes. J'en profite aussi pour souligner l'excellent travail des membres du personnel, Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles, Pauline Pommet, coordonnatrice à l'agrément, Bénédicte Assogba, adjointe aux affaires professionnelles, Rima Karam, qui l'a remplacée pendant son congé de maternité, ainsi que leurs collègues, pour leur enthousiasme au travail. Sans vous, je n'aurais pas trouvé mon travail aussi stimulant.

*La vice-présidente,
Affaires professionnelles,
Caroline Morrissette, trad. a.*

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec. Il est composé de deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Egan Valentine, trad. a., et M^{me} Catherine Leclerc (en remplacement de Philippe Caignon, trad. a., term. a., et de Georges L. Bastin, trad. a.), d'un représentant du ministère de l'Éducation, M. Jesus Jimenez Orte, et de deux représentants de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, Johanne Boucher, trad. a., direc-

trice générale, et Réal Paquette, trad. a., président. Hélène Gauthier, responsable des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, assume les fonctions de secrétaire du Comité.

Le Comité de la formation s'est réuni deux fois en 2012-2013. Le Comité a d'abord effectué un suivi du programme de baccalauréat en traduction offert en ligne par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il a ainsi reçu Egan Valentine, trad. a., et Éric Poirier, trad. a., pour discuter du programme un an après sa mise en place (dynamique des cours, modalités d'évaluation, etc.). Le Comité a également classé les cours de la majeure en traduction de l'Université du Québec en Outaouais (cours de transfert linguistique et cours connexes).

Le Comité s'est par la suite penché sur les démarches à entreprendre auprès de l'Association canadienne des écoles de traduction afin d'établir un lien plus étroit avec cet organisme. Enfin, le Comité a étudié le projet de règlement combinant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* et le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*.

*La présidente du Comité
de la formation,*

Johanne Boucher, trad. a.

Le Comité de l'agrément a pour mandat d'examiner les demandes d'agrément et d'ajout de combinaisons de langues, qu'il transmet ensuite au Comité exécutif avec recommandation d'acceptation ou de refus.

Le Comité de l'agrément s'est réuni à dix reprises cette année. Présidé par Maria Duarte, trad. a., le Comité se compose

également de Pauline Pommet, secrétaire du Comité et coordonnatrice à l'agrément, Christine Daguerre-Massieu, int. a., Julie Gervais, trad. a., Pierre Lacoste, int. a., Samir Moukal, trad. a., Alain René, trad. a., Lee Heppner, trad. a., et Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.

Cette année, le Comité a analysé 147 dossiers, dont 136 demandes d'agrément

et 11 demandes d'ajout de combinaisons de langues, et a communiqué ses recommandations au Comité exécutif. Parmi les dossiers étudiés, certains provenaient de l'Europe.

La responsable du Comité de l'agrément,
Maria Duarte, trad. a.

(article 10 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	19	44	1	4
En Ontario	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dans les provinces de l'Atlantique	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Aux États-Unis	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Au Québec		1		
	En Ontario		2		
	Dans les provinces de l'Atlantique		1		
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires				
	Total hors du Québec, mais au Canada		4		
UE	En France		1		
	Dans le reste de l'Union européenne		2		
Ailleurs	Aux États-Unis				
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie				
	Total hors du Canada		3		

Demands fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Au Québec	12	33	0	3
	En Ontario	1	3	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	13	36	0	3
UE	En France	0	2	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	4	0	0
Ailleurs	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	2	0	0
	Total hors du Canada	0	8	0	0

Demands fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	En Ontario	4	6	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	4	6	0	0
UE	En France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	136
ayant amorcé le processus	136

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Certains permis accordés en 2012-2013 provenaient de demandes déposées les années antérieures, en raison notamment de l'inachèvement de la Formation sur la déontologie et la pratique professionnelle (autres conditions et modalités).

(article 9 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	13	6	0	1
Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Demandes de délivrance de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Demandes de délivrance de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)				

L'Ordre n'a pas eu à faciliter la délivrance des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, puisque tous les candidats possèdent une connaissance supérieure de la langue française.

* Certaines demandes reçues avant le 1^{er} avril 2012 ont été acceptées en 2012-2013. Aussi, d'autres demandes ont été reçues, mais étaient sous réserve de réussite de l'examen de l'OQLF. Également, pour les permis temporaires, trois personnes ont reçu un renouvellement de permis.

*des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste**

(article 8 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	7	2	0
Hors du Canada	3	5	5	0

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	17

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	
Au Canada	0	3	1	0	1
Hors du Canada	4	5	2	0	5

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres		
Cours et échantillon	1	2

des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste (suite)*

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	14

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues mais n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	1	2	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées en partie et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	2	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres		

des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste (suite)*

Demands de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec acceptées et comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres		

	Nombre
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	2

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

* Certains permis accordés en 2012-2013 provenaient de demandes déposées les années antérieures, en raison notamment de l'inachèvement de la Formation sur la déontologie et la pratique professionnelle (autres conditions et modalités).

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme d'inspection professionnelle élaboré par le Comité propose un encadrement des professionnels et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Carole Trottier, trad. a., term. a., se compose de Jean-Jacques Lavoie, trad. a., vice-président, Jeanne Duhaime, trad. a., Don Gilmore, int. a., et Anne-Marie Mesa, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité. Six inspecteurs-conseils, soit Liza Beaulieu, trad. a., Louise Brooks, trad. a.,

John Duff, trad. a., int. a., Jean-Paul Fontaine, trad. a., Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a., term. a., et Allan Parvu, trad. a., procèdent aux inspections.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à trois reprises, notamment pour faire l'étude des rapports et déterminer les critères de sélection des membres inspectés, fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Ainsi, 75 membres ont été sélectionnés cette année, soit 73 traducteurs agréés et deux terminologues agréés. Comme aucun interprète agréé ne pouvait être sélectionné selon une des catégories présentées, il n'y a pas eu

d'inspection pour cette profession en 2012-2013. Des 75 membres inspectés, 35 ont été choisis pour une visite d'inspection et 40 pour une autoévaluation. De plus, une visite d'inspection a été effectuée à la suite de recommandations du bureau du syndic. Les rapports de l'exercice 2011-2012 ont également été dressés et transmis aux membres inspectés. Les recommandations du Comité ont porté principalement sur la tenue de dossiers, sur la nécessité de se faire réviser et de suivre un cours d'autorévision, ainsi que sur la nécessité d'améliorer les connaissances d'une langue avant d'offrir un service professionnel vers cette langue.

Inspection professionnelle 2012-2013	
Nombre de membres inspectés	76
Nombre de questionnaires transmis aux membres	76
Nombre de questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	76
Nombre de rapports de vérification	78
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Nombre de rapports d'enquête dressés par le Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration visant à obliger un membre à faire un stage ou à suivre un cours de perfectionnement	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

Enfin, encore une fois cette année, le Comité tient à souligner l'excellente collaboration des membres inspectés au processus d'inspection.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Carole Trottier, trad. a, term. a.

Le Comité de la formation continue a pour fonction de déterminer les activités de perfectionnement des membres de l'Ordre.

Desrosiers, trad. a., Éric Léonard, trad. a., Joachim Lépine, trad. a., et Marie-Josée Roy, trad. a. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

drier des activités de formation offertes en salle et en ligne. Le Comité a ainsi organisé 13 ateliers de formation continue, dont quatre ont été intégrés à la plateforme de formation en ligne (voir le Tableau 1).

Le Comité de la formation continue est composé de Jeanne Duhaime, trad. a., responsable du Comité, Marie-Andrée

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité de la formation continue s'est réuni deux fois pour élaborer le calen-

Tableau 1. Ateliers de formation continue (2012-2013)

Formations en salle	Nombre d'heures	Lieu	Nombre de participants	
			Membres	Autres participants
L'autorévision	7	Montréal	11	19
L'autorévision	7	Montréal	5	9
Postédition ou révision de textes prétraduits	6	Montréal	11	3
Gestion du temps 1 : S'organiser...	3,5	Montréal	3	7
Le sens des états financiers... mieux comprendre pour bien traduire	6	Montréal	6	12
Gestion du temps 2 : Comprendre, évaluer et planifier...	5	Montréal	4	2
Vous avez dit « anglicismes »?	3	Montréal	12	7
L'anatomie : nomenclatures et phraséologie	3	Montréal	8	2
Nouvelle édition! Antidote 8!	5	Montréal	1	6
Formathèque OTTIAQ				
La vérification de l'exactitude technique de la traduction	1		1	3
MultiTRANS Prism pour les traducteurs	0,40		8	7
MultiTRANS Prism pour les gestionnaires	0,40		5	1
Clés de réussite en réseautage	2		1	0
Autres inscriptions à la Formathèque d'avril 2012 à mars 2013			78*	95*

*En date du 4 mars 2013

De plus, le Comité a organisé une journée de formation continue jumelée au Congrès 2012, où trois conférences ont présentées : *Le défi du traducteur 2.0 : gratuité et partage de l'expertise*, *Web 2.0 : Comment faire son miel de Gmail et Dicter sa traduction à un dragon, rien de plus naturel!*

Le Comité a également élaboré une politique de formation continue facultative, qui a été adoptée par le Conseil d'administration. Résultat d'une longue analyse, cette politique tient compte de la réalité particulière de l'OTTIAQ et s'inspire de ce qui se fait dans les autres ordres professionnels. Elle vise essentiellement à appuyer les membres dans leurs efforts de perfectionnement continu en leur proposant des balises. Elle sera présentée aux membres en 2013-2014.

La responsable du Comité de la formation continue,

Jeanne Duhaime, trad. a.

des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre doivent adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle souscrit par l'Ordre, à l'exception de ceux qui bénéficient d'une exemption prévue au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*. Au cours de l'exercice 2012-2013, 521 membres ont bénéficié d'une exemption.

Pour 2012-2013, le montant prévu de la garantie était de un million de dollars par sinistre et par assuré.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société* le 6 janvier 2011, 175 membres ont déclaré exercer

en société et se sont conformés aux exigences du Règlement.

Pour 2012-2013, le montant prévu de la garantie complémentaire pour les sociétés était de un million de dollars par sinistre.

des activités du Conseil d'arbitrage des comptes

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour fonction de traiter les demandes d'arbitrage des comptes des clients qui ont un différend avec un membre de l'Ordre quant aux honoraires demandés pour services professionnels.

Le Conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre est composé de trois membres, à savoir Nathalie Cartier, trad. a., term. a., Valérie Palacio-Quintin, trad. a., et moi-même. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Conseil.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande.

La présidente du Conseil d'arbitrage des comptes,

Johanne leclerc, trad. a.

RAPPORT

des activités du Comité de révision

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner – à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête – un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, trad. a., est composé de Linda Ballantyne, trad. a., Denise Della Mora, trad. a., term. a., Ilda Moreyra Basso, trad. a., et Bruno Petrucci, administrateur nommé. Hélène Gauthier agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité de révision n'a pas eu à se réunir au sujet d'une décision du syndic ou du syndic adjoint de l'Ordre.

Le président du Comité de révision,
Guy Bertrand, trad. a.

RAPPORT

des activités du Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par M^e Jacques Lamoureux, le Conseil est également composé de Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a., et de Victor C. Jaar, trad. a. Hélène Gauthier assume la fonction de secrétaire du Conseil.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, le Conseil de discipline avise les membres de l'Ordre qu'entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

La secrétaire du Conseil de discipline,
Hélène Gauthier

RAPPORT

des activités relatives à l'usurpation de titre réservé

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Ordre a communiqué une seconde fois avec six membres de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) afin de leur rappeler l'obligation d'être membre de l'OTTIAQ pour pouvoir annoncer leurs services au Québec.

titre de traducteur agréé sans être membres de l'Ordre afin qu'elles corrigent cette situation : deux personnes utilisaient le titre dans leur site Web et une personne utilisait le titre dans son profil LinkedIn.

De plus, cette année, l'Ordre a communiqué avec trois personnes qui utilisaient le

La secrétaire de l'Ordre,
Hélène Gauthier

L'exercice 2012-2013 a marqué un temps fort dans la vie de l'Ordre, qui célébrait ses 20 ans d'existence et de reconnaissance professionnelle. Mes premiers remerciements s'adressent à Anne-Marie De Vos, trad. a., et aux membres du Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ. Ils ont préparé une programmation qui a donné un air de fête à nos activités tout au long de l'année.

Le magazine *Circuit* n'a pas été en reste, avec son numéro du printemps, qui titrait « L'OTTIAQ à 20 ans ». Le numéro d'été nous a proposé « L'ergonomie et les langagiers » tandis que celui d'automne a porté sur « La traduction automatique » et que la livraison d'hiver faisait le point sur « Le marché de la traduction ». Merci à Betty Cohen, trad. a., directrice du magazine, et à toute son équipe, pour une publication dont la qualité est toujours au rendez-vous.

En mai, la Cérémonie de remise des permis de port de titre a permis d'accueillir 108 nouveaux agrées, tandis que le nouveau Comité du recrutement était déjà à imaginer une stratégie d'attraction visant à susciter l'intérêt des étudiants et des nouveaux diplômés pour l'Ordre. Il s'agit essentiellement d'établir et, surtout, d'entretenir un lien avec cette belle relève. Sous la houlette de Caroline Morrissette, trad. a., le Comité, épaulé par des ambassadeurs, a assuré notre présence dans les universités. Des capsules vidéo ont même été préparées à l'intention des étudiants inscrits au programme de traduction en ligne de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Heures initiatives!

Le même mois, le Grand rendez-vous des terminologues réunissait une vingtaine de professionnels venus entendre les témoignages de trois terminologues et d'un infolinguiste et lexicographe.

En vertu de la nouvelle mouture de sa politique de prix, l'OTTIAQ remet deux distinctions aux étudiants. Le prix Excellence OTTIAQ (anciennement le prix Mary-Coppin – OTTIAQ) est décerné aux finissants en traduction de chacune des universités québécoises offrant un programme reconnu par l'Ordre. Les lauréates de 2012 sont Émilie Granger (Université Laval), Johanne Groulx (Université de Montréal), Ghislaine Lavertu (Université de Sherbrooke) et Carmen Ruschiensky (Université Concordia). Le prix Relève OTTIAQ (jumelage de deux prix anciennement appelés « bourse OTTIAQ-Concordia » et « prix étudiant OTTIAQ-Outaouais »), remis à un étudiant de deuxième année de chacune de ces universités, a récompensé Stéphan Demers (Université de Sherbrooke), Jonathan Denis (Université de Montréal), Rébecca Mathieu (Université Concordia), Anie Richer (Université du Québec en Outaouais) et Katerine St-Louis (Université Laval). Félicitations à tous et à toutes!

Signe du dynamisme des membres, la Journée mondiale de la traduction 2012 a été fêtée non pas en trois lieux comme d'habitude, mais en quatre, soit à Montréal, dans la Capitale-Nationale, à Sherbrooke et en Outaouais.

Le congrès de novembre a accueilli près de 350 participants. Il s'est ouvert sur le clip promo chantant (*lipdub*) du 20^e anniversaire de l'Ordre et s'est clôturé par la présentation du site Web de l'Ordre. Sincères remerciements à Sébastien St-François, trad. a., et au Comité organisateur du Congrès 2012, à Réal Paquette, trad. a., et à l'équipe dynamique du *lipdub*, de même qu'à Anne-Marie Mesa, trad. a., et aux membres du Comité des communications, qui ont travaillé à la refonte du site Web et à la mise en œuvre des actions de notre plan de communications.

Des membres dont l'engagement dans le milieu langagier remonte à plus de 20 ans ont été honorés cette année. Le prix du bénévolat Claire-Stein a été remis à Carole Trottier, trad. a., term. a. Solange Lapiere, qui œuvre à *Circuit* depuis 1983, a reçu le Mérite OTTIAQ – Joseph LaRivière en reconnaissance de son apport au magazine, tandis que Wallace Schwab, trad. a., term. a., a été désigné membre d'honneur de l'OTTIAQ, en reconnaissance de services exceptionnels rendus aux professions de traducteur et de terminologue, de sa carrière remarquable et de sa renommée nationale et internationale.

Le cocktail du Nouvel An 2013 a réuni 65 personnes heureuses d'échanger dans une ambiance feutrée après avoir bravé le froid de canard qui sévissait à Montréal. Cette soirée a aussi été l'occasion de remettre à Chantal Litalien, trad. a., le prix du Concours de nouvelles Micheline-Simard pour son texte intitulé « Le gîte ». Félicitations!

Enfin, le Secteur communications a pu compter sur la collaboration de Karine Gélinas qui a exercé les fonctions de responsable des communications durant l'exercice 2012-2013. Sincères remerciements!

La vice-présidente, Communications,
Linda Caron, trad. a.

L'OTTIAQ a célébré ses 20 ans à plusieurs endroits du Québec. Les célébrations ont commencé au mois de mars, à Sherbrooke, où avaient lieu les Jeux de la traduction. En effet, l'OTTIAQ, qui est partenaire des Jeux, avait convié les membres de l'Estrie au banquet d'ouverture afin de souligner son 20^e anniversaire.

Mais la grande cérémonie de lancement des célébrations s'est déroulée le 12 avril, à Québec, soit 20 ans, jour pour jour, après l'obtention des lettres patentes de l'Ordre à l'Assemblée nationale. Nous ne sommes pas retournés à l'Assemblée nationale, mais nous avons eu un cocktail d'honneur organisé dans les bureaux de l'Office québécois de la langue française. Un bon nombre de nos membres de la Capitale-Nationale et même d'autres régions y ont assisté. Un autocar avait même été nolisé depuis Montréal...

Au mois de mai, lors de la Cérémonie de remise des permis de port de titre, l'Ordre a invité les membres qui ont reçu leur agrément en 1992 à assister à l'événement et à accueillir la nouvelle génération de membres.

Notre magazine *Circuit* a consacré son numéro du printemps au 20^e anniversaire de l'Ordre en dressant un bilan des 20 premières années de l'OTTIAQ et proposant « quelques pistes de réflexion pour l'avenir ».

À la célébration de la Journée mondiale de la traduction, en septembre, le 20^e anniversaire a encore une fois été sou-

ligné, notamment par le tirage au sort de quelques bouteilles de porto 20 ans. Celles-ci ont d'ailleurs fait leur apparition à plusieurs activités de l'OTTIAQ.

Au mois d'octobre, ce fut au tour de l'Outaouais de célébrer le 20^e anniversaire par un sympathique méchoui.

Enfin, au Congrès, nous avons eu la grande surprise de voir un vidéoclip *lipdub*, fruit d'un travail de longue haleine produit et réalisé par nul autre que Réal Paquette. Ce *lipdub*, que le président de l'Ordre a réalisé avec quelques-uns de ses étudiants de l'Université de Montréal, raconte en quelques minutes l'histoire de l'OTTIAQ. La chanson composée par ce groupe dynamique est chantée par l'une des étudiantes. Un gros merci à Réal Paquette et à son équipe pour ce beau travail, qui a d'ailleurs été remis à tous les participants au congrès sur support USB caché dans un bouchon de liège.

Merci aussi au personnel de l'Ordre qui avait préparé un montage de photos de l'OTTIAQ à l'occasion du Congrès.

C'est aussi au Congrès qu'a eu lieu le lancement du site Web de l'Ordre, qui a fait peau neuve pour notre 20^e anniversaire.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ, c'est-à-dire Johanne Boucher, trad. a., Isabelle Landry, trad. a., Lisette Lawrence, trad. a., Barbara McClintock, trad. a., et Réal Paquette, trad. a.

Je voudrais également remercier Patricia Iannantuono, trad. a., qui a proposé le slogan du 20^e anniversaire : « L'OTTIAQ, complice de votre réussite depuis 20 ans ».

La responsable du Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ,
Anne-Marie De Vos, trad. a.

des membres et renseignements divers

(article 21 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Traducteur agréé	122
Interprète agréé	1
Terminologue agréé	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Certificats de spécialiste délivrés selon la classe

Classe de spécialités	Nombre

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Immatriculations

	Nombre
Délivrées	0

TABLEAU

des membres et renseignements divers (suite) (article 21 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	2081
---	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	10
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
03	Capitale-Nationale	165
04	Mauricie	18
05	Estrie	37
06	Montréal	1022
07	Outaouais	104
08	Abitibi-Témiscamingue	4
09	Côte-Nord	2
10	Nord-du-Québec	1
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12	Chaudière-Appalaches	36
13	Laval	53
14	Lanaudière	28
15	Laurentides	70
16	Montérégie	245
17	Centre-du-Québec	10
99	Hors du Québec	265

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	605
Femme	1475

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire, s'il y a lieu	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Membre	1807	440,32 \$	2012-04-01	15 \$	2012-04-01
65 ans et plus	179	165 \$	2012-04-01	15 \$	2012-04-01
ATIO	26	220,16 \$	2012-04-01	15 \$	2012-04-01
Jeune membre	44	150 \$	2012-04-01	15 \$	2012-04-01
Honneur	16	0 \$		0 \$	
Parental / maladie	9	0 \$		0 \$	

TABLEAU

des membres et renseignements divers (suite) (article 21 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	5
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie*

Catégorie de permis	Nombre
Traducteur agréé	2035
Terminologue agréé	67
Interprète agréé	32

* Ce total ne comprend pas les 53 membres qui détiennent plus d'un titre. Il comprend toutefois les 15 membres d'honneur.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

Classe de spécialités	Nombre

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

	Nombre
en nom collectif à responsabilité limitée	2
par actions	173

TABLEAU

des membres et renseignements divers (suite) (article 21 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel)

Inscriptions au Tableau

	Nombre
Total des inscriptions	2081
Premières inscriptions	116

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du Tableau selon le motif*

Motif	Nombre
Démission	81
Radiation	57
Décès	2

*Les radiations n'incluent pas les 81 démissions reçues et les deux décès survenus durant l'année.

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Permis temporaire	0	1

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Certificats de spécialiste révoqués selon la classe

Classe de spécialités	Nombre

Membres du Conseil d'administration 2012-2013

Comité exécutif

Réal Paquette, trad. a., *président*
 Caroline Morrissette, trad. a.,
vice-présidente, Affaires professionnelles
 Linda Caron, trad. a., *vice-présidente,*
Communications
 Suzanne Mondoux, trad. a., *trésorière*
 Bruno Petrucci, MBA, *administrateur*
nommé par l'Office des professions
du Québec

Autres administrateurs

François Abraham, trad. a.
 Brigitte Cotnoir, term. a.
 Sabine Davies, trad. a., int. a.
 Jérôme Demers, trad. a.
 Marcel Gagnon, trad. a.
 Grant Hamilton, trad. a.
 André Montgiraud, trad. a.
 Telesforo Tajuelo, trad. a.
 Joshua Bennett Wallace, trad. a. (sus-
 pendu de ses fonctions d'administrateur
 par ordonnance de la Cour supérieure
 du Québec)

Autres administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Maurice Morand
 Pascal Roberge, urbaniste
 Gilles Rondeau, T.S.

Syndics

Ginette de Montigny, trad. a., *syndique*
 (jusqu'au 27 novembre 2012)
 Sébastien St-François, trad. a., *syndic*
 (depuis le 28 novembre 2012)
 Michelle Gosselin, trad. a., *syndique*
adjointe

Membres d'honneur

Nycole Bélanger, trad. a., term. a.
 Jacques Boulay, trad. a. †
 André P. Clas, trad. a.
 Betty Cohen, trad. a.
 Mary E.C. Coppin, trad. a., term. a. †
 Jean-Claude Corbeil
 Monique C. Cormier, term. a.
 William Georges Côté, trad. a.
 Jean-Paul Coty†
 Jean Darbelnet†
 René Deschamps, trad. a.
 André Desrochers, trad. a.
 Robert Dubuc, trad. a., term. a.
 Lucien Forgues, trad. a., term. a.
 Paul-André Fournier†
 Jeanne Grégoire†
 Paul A. Horguelin, trad. a.
 Victor C. Jaar, trad. a.
 Jean-François Joly, trad. a.
 Nada Kerpan, trad. a., term. a.
 Claire Laroche-Kahanov†
 Jean-Marie Laurence†
 Paul Galt Michaud†
 Éliane Orléans-Gerstein, int. a.
 Armand Papineau-Couture†
 Marcel Paré†
 Berthe Penverne†
 Mary Plaice, trad. a.
 Wallace Schwab, trad. a., term. a.
 David M. Stewart†
 François Vézina†
 Jean-Paul Vinay†

Membres du personnel de l'OTTIAQ 2012-2013

au 31 mars 2013

Johanne Boucher, trad. a.,
directrice générale
 Bénédicte Assogba, *adjointe aux affaires*
professionnelles (congé de maternité)
 Hélène Gauthier, *responsable des affaires*
professionnelles et secrétaire de l'Ordre
 Catherine Guillemette-Bédard, *responsable*
des communications (congé de maternité)
 Pauline Pommet, *coordonnatrice à l'agrément*
 Diane Soulière, *secrétaire-réceptionniste*
 Karine Gélinas, *responsable*
des communications (remplacement)
 Rima Karam, *adjointe aux affaires*
professionnelles (remplacement)

Membres des comités de l'OTTIAQ 2012-2013

Le président ainsi que la directrice générale sont membres d'office de tous les comités.

La liste ci-dessous présente les membres de chacun des comités au 31 mars 2013.

Comité des célébrations du 20^e anniversaire de l'OTTIAQ

Anne-Marie De Vos, trad. a., *responsable*
 Johanne Boucher, trad. a.**
 Isabelle Landry, trad. a.
 Barbara McClintock, trad. a.
 Réal Paquette, trad. a.

Projet spécial du 20^e anniversaire

Laurence Boissonneault*
 Karine Gélinas**
 Édith Groulx-Robert*
 Valérie Landry, étudiante inscrite
 François Lauzon, trad. a.
 Paula Manzano*
 Charline Marseille, étudiante inscrite
 Réal Paquette, trad. a., *responsable*

Comité de gouvernance et d'éthique

François Abraham, trad. a., *responsable*
 Johanne Boucher, trad. a.**
 Linda Caron, trad. a.
 Maurice Morand, *administrateur nommé*

Comité sur la réserve d'actes

Donald Barabé, trad. a., *responsable*
 Johanne Boucher, trad. a.**
 Betty Cohen, trad. a.
 Gilles Rondeau, T.S., *administrateur nommé*

Comité consultatif sur les assurances

Johanne Boucher, trad. a., *responsable***
 Yvon d'Auteuil, trad. a.
 Josée Desmarais, trad. a.
 Luminita Novac, CGA*

Comité spéciaux du plan d'action**Comité des communications**

Anne-Marie Mesa, trad. a., *responsable*
 Karine Gélinas**
 Lucie Leblanc, trad. a.
 Rachel Martinez, trad. a.
 Mélina S. Boucher, étudiante inscrite
 (depuis le 20 décembre 2012)

Groupe de travail sur la valorisation des professions

François Gauthier, trad. a., *responsable*
 Dominique Bohbot, trad. a.
 Danielle Cuillerier, trad. a.
 Hélène Gauthier**
 Marie-Geneviève LeBrun, trad. a.
 Antoine Raimbert, trad. a.
 François Abraham, trad. a.
 (depuis le 20 décembre 2012)

Groupe de travail sur la pratique professionnelle

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
 Ginette de Montigny, trad. a.
 Christian C. Després, trad. a.
 Hélène Gauthier**
 André Jenkins, trad. a.

Secteur affaires professionnelles**Comité de l'agrément**

Maria Duarte, trad. a., *responsable*
 Christine Daguerre-Massieu, int. a.
 Julie Gervais, trad. a.
 Matthew Knoderer, trad. a.
 (jusqu'en septembre 2012)
 Pierre Lacoste, int. a.
 Samir Moukal, trad. a.
 Pauline Pommet**
 Alain René, trad. a.
 Ho-Thuy Vo, trad. a., term. a.
 Lee Heppner, trad. a.
 (depuis septembre 2012)

Conseil d'arbitrage des comptes

Johanne Leclerc, trad. a., *présidente*
 Nathalie Cartier, trad. a., term. a.
 Hélène Gauthier, *secrétaire***
 Valérie Palacio-Quintin, trad. a.

Conseil de discipline

M^e Jacques Lamoureux, *président*
 Carmen Bouchard-Arcomano, trad. a.
 Hélène Gauthier, *secrétaire***
 Victor C. Jaar, trad. a.

Comité de la formation

Johanne Boucher, trad. a., *présidente***
 Georges L. Bastin, trad. a. (CREPUQ)
 (jusqu'au 5 octobre 2012)
 Philippe Caignon, trad. a., term. a.
 (CREPUQ) (jusqu'au 5 octobre 2012)
 Catherine Leclerc (CREPUQ)
 (depuis le 5 octobre 2012)*
 Egan Valentine, trad. a.
 (depuis le 5 octobre 2012)
 Jésus Jimenez Orte (MELS)*
 Réal Paquette, trad. a., *vice-président*

Comité de la formation continue

Jeanne Duhaime, trad. a., *responsable*
 Marie-Andrée Desrosiers, trad. a.
 Hélène Gauthier**
 Éric Léonard, trad. a.
 Joachim Lépine, trad. a.
 Marie-Josée Roy, trad. a.

Comité d'inspection professionnelle

Carole Trottier, trad. a., term. a.,
présidente
 Jeanne Duhaime, trad. a.
 Hélène Gauthier, *secrétaire***
 Don Gilmore, int. a.
 Jean-Jacques Lavoie, trad. a., *vice-président*
 Anne-Marie Mesa, trad. a.

Inspecteurs-conseils

Liza Beaulieu, trad. a.
 Louise Brooks, trad. a.
 John Duff, trad. a., int. a.
 Jean-Paul Fontaine, trad. a.
 Marie-Madeleine Fraignaud, trad. a.,
 term. a.
 Allan Parvu, trad. a.

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a., *président*
 Linda Ballantyne, int. a.
 Denise Della Mora, trad. a., term. a.
 Hélène Gauthier, *secrétaire***
 Ilda Moreyra Basso, trad. a.
 Bruno Petrucci, MBA,
administrateur nommé

Comité des terminologues agréés

Brigitte Cotnoir, term. a.
 Manon Pageau, term. a.

Comité des interprètes agréés

Sabine Davies, trad. a., int. a.,
responsable
Linda Ballantyne, int. a.
Silvia Di Virgilio-Giroux, trad. a., int. a.
John Duff, trad. a., int. a.
Pierre Lacoste, int. a.
Andrei Pavlov, trad. a., int. a.
Silvia Yañez, trad. a., int. a.

Secteur communications**Comité de recrutement**

Caroline Morrissette, trad. a., *responsable*
Shirley Fortier, trad. a.
Karine Gélinas**
Manon Pageau, term. a.
(depuis le 20 décembre 2012)
Isabelle Pouliot, trad. a.
(jusqu'au 5 décembre 2012)
Sébastien St-François, trad. a.

Comité de rédaction de *Circuit*

Betty Cohen, trad. a., *responsable*
Philippe Caignon, trad. a., term. a.
Pierre Cloutier, trad. a.
Lucille Cohen*
Stéphan Gervais, trad. a.
Marie-Pierre Héту, term. a.
Gloria Kearns*
Solange Lapierre*
Barbara McClintock, trad. a.
Éric Poirier, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
(depuis le 31 octobre 2012)

Comité des prix

Geneviève Cornibert, trad. a.,
responsable
François Chartrand, trad. a.
Johanne Chevalier, trad. a.
Karine Gélinas**
Rachel Gilcher, trad. a.
Éric Léonard, trad. a.
Lucie Martineau, trad. a.
Pauline Prince, term. a.

Concours de nouvelles

Hélène Gagnon, trad. a.
Eve Renaud, trad. a.

**Comité organisateur
du Congrès 2012**

Sébastien St-François, trad. a.,
responsable
Francine Crevier-Bélaир, trad. a.
Caroline Draws, étudiante inscrite
Karine Gélinas**
Marielle Hébert, trad. a., term. a.
Marie-Guy Maynard, trad. a.
Antoine Raimbert, trad. a.

Ambassadeurs 2012-2013

Hélène Gauthier**
Grant Hamilton, trad. a.
Joachim Lépine, trad. a.
Caroline Morrissette, trad. a.
Pauline Prince, term. a.
André Senécal, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a.
Stuart Anthony Stilitz, trad. a.
Véronique Théron, trad. a.

**Conseil d'administration du
Programme d'aide aux langagiers**

Nathalie Cartier, trad. a., term. a.,
présidente
Jean-François Joly, trad. a.
Nada Kerpan, trad. a., term. a.
Garrett Montgomery, trad. a.,
secrétaire et trésorier
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.,
vice-présidente

* *Collaborateurs externes*

** *Membres du personnel*

R A P P O R T A N N U E L

2021, AVENUE UNION, BUR. 1108, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2S9
TÉLÉPHONE : 514 845-4411 TÉLÉCOPIEUR : 514 845-9903
SITE WEB : WWW.OTTIAQ.ORG

2012-2013



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec